

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/V-06

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS
POUR LES PERSONNES AGEES
(F.A.M.E.P.A.)
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DE SERRES
A MONTAIGU DE QUERCY
Travaux de modernisation à la MARPA de Montaigu de Quercy**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subventionnement : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Président de la MARPA du Pays de Serres à Montaigu de Quercy sollicite une aide départementale pour la réalisation de travaux de plomberie et de menuiserie à la MARPA de Montaigu de Quercy.

Ce projet a fait l'objet d'une autorisation de préfinancement en raison de l'urgence liée aux dégâts subis lors des intempéries des 25 et 26 mai 2007.

Le coût total des travaux s'établit à **22 880,18 TTC** répartis comme suit :

- Plomberie.....	17 281,71 €
- Menuiserie.....	1 469,88 €
- électro-ménager.....	4 128,59 €
TOTAL.....	22 880,18 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Conseil Général (20 %)	4 576,00 €
- Emprunt	15 000,00 €
- Autofinancement	<u>3 304,00 €</u>
TOTAL TTC	22 880,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,
- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants, soit **4 576,00 €** à l'article 204-1423, sous-fonction 53 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la MARPA du Pays de Serres à Montaigu-de-Quercy, une subvention de 4 576 € pour la réalisation de travaux de plomberie et de menuiserie dans l'établissement ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,